

RULES AND REGULATION - LCH.Clearnet SA

Avis 2014-015

**PLATEFORMES DE NEGOCIATION ET APPARIEMENT RECONNUES PAR
LCH.CLEARNET SA**

Date de publication	24 mars 2014
Date d'entrée en vigueur	25mars 2014
Marchés	Fixed Income

Conformément à la définition du terme de « Plateforme de Négociation et Appariement » dans ses Règles de la Compensation, LCH.Clearnet SA publie ci-après un Avis contenant la liste des Plateformes de Négociation et Appariement. Cet Avis annule et remplace l'Avis n°2008-098 du 21 août 2008 qui annulait et remplaçait l'Avis n°2007-146 du 18 décembre 2007.

Les Transactions exécutées ou déclarées sur ces Plateformes de Négociation et Appariement sont compensées par LCH.Clearnet SA conformément à l'Article 1.3.2.6 des Règles de la Compensation :


Liste des Plateformes de Négociation et Appariement assurant exclusivement des fonctions d'intermédiation ou d'appariement de Transactions :

- Euro MTS;
- MTS France;
- BrokerTec Europe;
- Euroclear Trade Capture and Matching System (ETCMS);
- Viel & Cie / Prominnofi ;
- Tullett Prebon Electronic Broking.

Pour toute question ou commentaire,
Merci de contacter : lchclearnetsa_legal@lchclearnet.com

Email: lchclearnetsa_legal@lchclearnet.com

Website: www.lchclearnet.com

 Follow @LCH_Clearnet